



Dans ce numéro



COURRIER

Nouvelle déléguée au DFJ

2



CONSEIL D'ETAT

Commissions extraparlémentaires

2



MODERNISATION

La démarche EtaCom

3



EMPLOI

13 postes vacants

4



MEMENTO

Le quotidien au Musée des arts déco

8

Action Bénévole sur Internet

L'Association pour l'étude et la promotion de l'action bénévole (AB), subventionnée par le Service de protection de la jeunesse, fête cette année ses dix ans d'existence. Plusieurs actions sont prévues à cette occasion, dont la réalisation d'un film sur l'engagement bénévole. Son tout récent site Internet – www.benevolat.ch – met à disposition des informations complètes sur ses prestations. Mais aussi une large documentation sur le bénévolat et la vie associative hors de nos frontières.

L'un des projets d'EtaCom: améliorer le dispositif d'urgence



L'un des objectifs de la démarche EtaCom: améliorer le système de financement de l'ensemble du dispositif d'urgence: les centres officiels d'ambulances et les services mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR)

La démarche EtaCom va bon train: l'inventaire des 418 tâches assumées par l'Etat et les communes vaudoises s'est terminé à la fin de l'année 1997, après huit mois de travail. Jusqu'à fin juillet, chaque groupe de travail thématique doit procéder à l'analyse de cet inventaire, tenant compte des niveaux de décision et de production. Le but poursuivi: la clarification des tâches et des responsabilités financières entre l'Etat et les communes. La méthode de travail partenariale, associant l'Union des communes vaudoises (UCV), permettra à la direction d'EtaCom de soumettre au Grand Conseil des propositions argumentées d'ici l'automne.

Le premier train de mesures devrait toucher en priorité les écoles et les ambulances. Par

exemple: certaines communes assument à des taux variables – avec pour partenaires financiers les assureurs et le secteur privé –, un centre officiel d'ambulances, et peu disposent d'un service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) permettant d'assurer l'intervention d'un médecin en cas de nécessité. La démarche EtaCom prévoit de trouver un système de financement équitable pour le fonctionnement des centres officiels d'ambulances, et de renforcer les services d'urgence. La question se pose dès lors de savoir qui de l'Etat ou des communes doit reprendre le financement de l'ensemble du dispositif.

Entretien avec Olivier Mayor, chef du projet EtaCom, en pages 3 et 6

Partage du travail (Gazette N° 12: «Courrier»)

(réd.) Nous avons publié dans le N° 12 un extrait du message de M. Baud, paru dans le forum du site Internet de l'Etat de Vaud: il exprimait son avis à propos de la consultation sur le statut de la fonction publique.

M. Jacques Baud, représentant du Service des routes au sein de la commission consultative du personnel du Département des infrastructures, tient à préciser qu'il n'est pas l'auteur de ce message.

Une ambiguïté due au fait que M. Baud, l'auteur du message sur Internet, n'a pas mentionné son prénom.



PETITES ANNONCES

A vendre: appartement à Boussens, superbe 3,5 pièces neuf de 100 m² dans petit locatif au 1^{er} étage. Balcon terrasse de 20 m², cuisine agencée, 2 salles d'eau, 2 à 3 chambres, garage, grande cave, jardin de 160 m². Disponible de suite, cause double emploi. Prix: Fr. 350'000.-. Tél. privé: 021/799 54 44; tél. prof. 021/316 15 25.

A louer: appartement de 5 grandes pièces, haut standing, quartier Chauderon, Lausanne. Entièrement refait à neuf, cachet ancien, cheminée de salon, cuisine ultra-moderne, balcons, magnifique vue sur le lac et les Alpes. Prix: Fr. 2'350.- mensuel. De suite ou à convenir. Tél. 021/692 22 90 (le matin).



La Gazette

Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Laurent Kleiber, Philippe Anhorn, Isabel Balitzer Doman, Françoise Cottet, Francine Crettaz, Jacqueline Decurnex, Catherine Lavanchy, Christine Matthey Desaulles.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

Nouvelle déléguée à la communication au DfJ



M^{me} Christine Matthey Desaulles a été désignée récemment par le Conseil d'Etat comme adjointe du secrétaire général et nouvelle déléguée départementale à la communication au Département de la formation et de la jeunesse, à 75%. Née en 1967, M^{me} Matthey

Desaulles a vécu à Lausanne jusqu'en 1987, année où elle passe sa maturité au Gymnase du Bugnon. Après un séjour aux Etats-Unis, elle étudie le français, l'ethnologie et le journalisme à l'Université de Neuchâtel. Après sa licence en lettres, elle effectue son stage de journalisme à la radio neuchâteloise, et obtient l'inscription au registre professionnel (RP).

Par ailleurs, elle connaît le milieu de l'enseignement, ayant effectué de nombreux remplacements aux niveaux secondaire et gymnasial.

Au sein du département, elle est responsable de la communication externe, afin d'assurer la transparence et la bonne diffusion de l'information.



CONSEIL D'ETAT

Renouvellement des commissions extraparlimentaires Moratoire jusqu'à l'automne

Dans sa séance du 22 avril 1998, le Conseil d'Etat a décidé que les commissions extraparlimentaires et consultatives désignées au début de la précédente législature étaient autorisées à poursuivre leurs travaux et l'exécution de leurs mandats dans leur formation actuelle jusqu'au 31 août 1998, leur renouvellement n'intervenant pas d'ici cette date. Sous réserve de situations particulières issues notamment d'exigences légales. Il a chargé les départements de suspendre jusqu'à nouvel ordre les opérations de renouvellement de ces commissions, sauf cas particuliers.

Réduire les dépenses

Lors de sa session de décembre 1997, le Grand Conseil a adopté un amendement tendant à réduire les dépenses au titre des indemnités et frais de commissions à concurrence de 12,6 % (économie visée: un

million de francs). Dans ces conditions, le renouvellement des commissions doit être abordé sous l'angle de leur coût. Cette situation donne l'occasion de procéder à un examen systématique visant différents buts: optimiser la taille et la composition des commissions; vérifier qu'il n'y pas de redondances entre certaines d'entre elles; voire même mettre en cause l'existence de celles qui ne se réunissent plus.

Sur la base de quelques critères simples et immédiatement utilisables, les départements seront invités à mettre à profit la période courant jusqu'à fin août pour se livrer à cet examen, procéder à diverses modifications et formuler leurs propositions au Conseil d'Etat pour le renouvellement des commissions dont ils s'occupent.

Vincent Grandjean

Vaud-Genève en chiffres

Une étude portant sur les structures économiques des cantons de Vaud et de Genève est publiée conjointement par le Service de recherche et d'information statistique vaudois (SCRIS) et l'Office cantonal de la statistique genevois (OCSTAT). Poursuivant une collaboration instituée en 1995, les statisticiens se sont penchés sur le recensement fédéral des entreprises de 1995. Branche économique, taille, liens financiers, durée hebdomadaire de travail, etc.: les entreprises, leurs unités de production et leurs emplois sont analysés de manière détaillée.

«Vaud-Genève: emplois, établissements et entreprises. Résultats et analyse du recensement fédéral des entreprises de 1995», 152 pages, avril 1998. Prix: 35 francs. En vente au SCRIS, tél. 021/316 29 99.

EtaCom: l'enjeu politique du dossier



L'un des sujets de discussion d'EtaCom: la facture des transports scolaires assumée actuellement pour un tiers par les communes et pour deux tiers par le canton.

L'inventaire des 418 tâches assumées par l'Etat et les communes vaudoises est réalisé, après huit mois de collaboration entre les différents partenaires. Olivier Mayor, à la direction d'EtaCom, est confiant dans la réalisation de ce projet.

— *Quel bilan tirez-vous de ces premiers travaux? Quelles sont les échéances politiques?*

— Au terme de cette phase d'inventaire, terminée à la fin 97, nous avons sous toit un document fiable représentant un véritable acquis, indépendamment de l'avenir du projet. Ce premier rapport a été adopté par le Conseil d'Etat au mois de mars et sera soumis au Grand Conseil en mai. A ce premier point positif, j'ajoute la qualité du dialo-

gue qui s'est instauré entre les représentants de l'Etat et ceux des communes.

— *Dialogue facile ou difficile?*

— Malgré le sens objectif de la démarche, on a ressenti des peurs et des blocages devant des pertes d'acquis potentielles, c'est un fait. Il n'est pas toujours facile non plus d'instaurer une communauté de langage entre techniciens et politiques; on l'a constaté dans certains groupes de travail. Mais tout cela, je le ré-

pète, n'a pas eu d'incidence sur la qualité du dialogue.

— *Quels sont les dossiers les plus sensibles?*

— L'école, le social et les transports. A eux trois, ils représentent environ 3/4 des flux financiers Etat/communes. D'autres secteurs, aux portées financières moindres, aiguissent cependant les esprits. Je pense notamment à la police (Police 2'000) et à l'aménagement du territoire.

Suite de l'article à la page 6

Le principe de proximité

Nous sommes mal pris. En matière d'asile, le Canton n'a pratiquement aucune marge de manœuvre. Tout est réglé par la Confédération, y compris l'expulsion des candidats à l'asile qui, selon la loi, ne «méritent» plus de rester en Suisse. Cette loi a des effets insoutenables. On comprend les gens de Nyon, d'Epalinges ou de Grandson qui se mobilisent pour ses victimes. Ils refusent qu'on renvoie leurs amis, leurs hôtes, leurs copains d'école vers l'enfer dont ils croyaient se sauver en venant chez nous. Ils ont raison.

Evidemment, notre pays ne peut pas accueillir tous les fuyards du monde. Il doit, comme les autres, éviter qu'un excès d'ouverture ne provoque une immigration massive et désordonnée, car on sait à quelles dérives xénophobes une telle politique pourrait conduire. Il est déjà des endroits, dans le canton, où de bons pères de famille deviennent racistes, à leur corps défendant, parce qu'ils se sentent menacés par les désordre d'un centre d'accueil voisin. Nous ne sommes pas vraiment meilleurs, à cet égard, que les Suisses allemands. Et le Conseil fédéral n'a probablement pas tort de chercher à rendre plus rigoureux l'octroi de l'asile en Suisse.

Mais une fois qu'on a accueilli des gens, et qu'on les a gardés assez longtemps pour qu'ils aient chez nous des attaches personnelles, un travail, et des gosses à l'école, tout change. La loi n'y peut rien. Le principe de proximité joue pleinement. Un Bosniaque de Bex ou de Tolochenaz ne peut pas être, pour nous, considéré comme un Bosniaque de Sarajevo. Du simple fait qu'il est connu, qu'il aime des gens d'ici et qu'il est aimé d'eux, il fait partie du peuple vaudois.

Berne trouve que le canton de Vaud manque de solidarité confédérale en n'exécutant pas fidèlement tous ses ordres d'expulsion. Mais la solidarité confédérale n'est pas faite pour ça! Heureusement que la police est restée jusqu'ici l'affaire des cantons: suivant le principe de proximité, elle peut être un peu plus subtile que ne le serait une police fédérale. Le canton de Vaud s'est donné du temps pour imposer le port de la ceinture de sécurité. Il tente aujourd'hui d'éviter le pire pour quelques familles qui ont pris racine sur son sol. Il n'en reste pas moins un fidèle confédéré.

Laurent Rebeaud

Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés en priorité à des candidats internes à l'administration cantonale vaudoise

Réf.	Fonction	Description
10.993	Voyer de l'Etat cl. 25-27 100%	Activité: direction de l'un des sept arrondissements de la division entretien des routes. Travaux de coordination, planification et gestion d'une quarantaine de collaborateurs pour assurer la viabilité du réseau routier. Indispensable: ingénieur ETS, génie civil ou géomètre, expérience d'env. 10 ans dans le domaine de la formation de base, dans les travaux routiers et dans l'encadrement de personnel. Souhaité: connaissance des institutions et cadre légal vaudois. Spécificité: domicile imposé, Moudon ou environs.
10.996	Ingénieur génie civil (ingénieur B) cl. 24-28 100%	Activité: chef de la section géotechnique, organisation, planification d'études géotechniques, rédaction de rapports et direction d'un laboratoire de 7 personnes. Indispensable: ingénieur EPF ou équivalent, solide expérience du domaine géotechnique lié au génie civil ainsi qu'une bonne maîtrise en technologies des matériaux et en essais laboratoire. L'allemand parlé et écrit ainsi que l'anglais oral sont demandés. Lieu d'activité: Lausanne, le laboratoire d'Yverdon-les-Bains et les chantiers.
10.1006	Chargé de recherche cl. 22-25 50%	Activité: vous aidez à assurer le suivi des contrats avec les organismes prestataires de mesures de réinsertion sociale et la qualité des prestations, ainsi qu'à mieux cibler les besoins des bénéficiaires. Indispensable: licence HEC ou ESCEA avec pratique professionnelle de 1 an min. dans le domaine social, aisance rédactionnelle, maîtrise des outils bureautiques, pratique de la comptabilité et du suivi budgétaire. Ce poste demande également le sens de la négociation et l'esprit d'initiative. Véhicule nécessaire.
10.1002	Maître d'enseignement prof. B (en formation) cl. 22-24 100%	Activité: enseignement pratique et théorique aux apprentis et aux techniciens (orientation informatique), ainsi que réalisation de mandats pour des tiers. Indispensable: ingénieur ETS ou équiv., avec pratique de 2 ans au min. dans le domaine des réseaux, de l'architecture client/serveur et d'intra/internet. Lieu: Sainte-Croix.
10.1004	Employé principal d'administration cl. 14-16 100%	Activité: très variée et exigeante, travail de secrétariat classique avec gestions d'agendas, correspondance autonome et prise de procès verbaux. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou polyvalence, initiative, ainsi que maîtrise des logiciels Powerpoint, Word et Excel.
10.1005	Concierge B cl. 12-14 100%	Activité: vous assumez l'entretien des bâtiments et des installations techniques, vous veillez à la sécurité des locaux et participez aux travaux d'intendance. Indispensable: CFC d'un métier du bâtiment ou équiv. avec expérience de 5 ans min. dont 2 comme concierge professionnel, capacité d'effectuer des réparations courantes. Véhicule indispensable. Souhaité: connaissance des produits et techniques de nettoyage.

Bureau des ressources humaines

Ch. de Mornex 38 1014 Lausanne Tél. 021/ 316 29 20 Fax 021/ 316 29 23
Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.

10.994	Employé d'administration cl. 10-12 Employé principal d'administration cl. 14-16 100%	Activité: travail au sein d'une petite équipe tel que saisie de données, confection de documents, service au guichet et renseignements à la clientèle. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou équiv., nationalité suisse, pratique et goût pour l'informatique. Autonomie, précision et entregent sont des qualités requises.
10.1003	Employé d'administration cl. 10-12 100%	Activité: vous effectuez tout travail de secrétariat relatif à l'instruction des recours touchant le domaine de l'aménagement du territoire. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou équiv., maîtrise du logiciel Word 7 sous Windows 95 en réseau et excellente orthographe. Pratique du dictaphone. Souhaité: connaissances d'Excel.
10.1007 10.1008	Employé d'administration cl. 10-12 100%	Activité: pour le premier poste, organisation et gestion des secrétariats de commissions (procès-verbaux, convocations, rapports). Pour le second, travail de secrétariat tel que réception téléphonique, préparation de sessions, saisie de données informatiques. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou équiv., excellentes connaissances du français et des outils informatiques (Windows 95 et Excel).
10.1009	Employé d'administration cl. 10-12 50%	Activité: vous assumez le secrétariat de l'institution, les relations avec les partenaires extérieurs ainsi que la comptabilité et l'organisation des archives. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou CFC d'employé de bureau avec pratique de 5 ans, maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, Procofiex), aisance rédactionnelle et orthographe sûre. Autonomie et sens de l'organisation. Souhaité: intérêt pour l'histoire, connaissance des langues allemande et anglaise.
10.1000	Employé d'administration cl. 10-12 50%	Activité: au sein d'une petite équipe, effectue, avec autonomie, tous les travaux administratifs d'un registre foncier sur la base d'instructions générales. Indispensable: CFC d'employé de commerce et formation dans le domaine du registre foncier. Souhaité: connaissance du logiciel Capitastra (spécifique au registre foncier), ainsi que Word et Excel sur PC. Lieu de travail: Yverdon-les-Bains.
10.998	Laborantin cl. 10-12 100%	Activité: participation aux travaux de recherche en biologie cellulaire et moléculaire. Indispensable: CFC de laborant ou équiv., avec expérience en biologie moléculaire (PCR, analyse Southern, préparation d'ADN) et cellulaire (transfection, culture).
10.999	Cantonnier des routes cantonales (RC) cl. 8-10 100%	Activité: en plein air, au sein d'une petite équipe vous participez activement à l'entretien et à la sécurité des routes du réseau cantonal en fonction des saisons, vous avez idéalement une expérience dans le domaine de l'entretien des espaces verts ou du génie civil. Indispensable: vous devez être âgé de 20 ans au moins, en excellente santé, avoir un permis de conduire et, pour les étrangers, le permis C. Spécificité: domicile imposé, Method ou environs.



Olivier Mayor à la direction d'EtaCom, chef du Service de l'intérieur et des cultes.

Suite de la page 3

— **Quels sont les principaux enjeux d'EtaCom?**

— Ils sont évidemment financiers lorsqu'on parle de transferts importants de tâches d'une entité à l'autre. Qui devra payer et comment les financer? Si certaines tâches passent à l'Etat, on pourrait avoir par exemple une diminution de l'impôt communal et une augmentation de l'impôt cantonal. L'objectif visé étant une maîtrise des coûts globaux.

Mais les enjeux sont aussi structurels. Il faut comprendre qu'une tâche confiée à une commune exige de celle-ci la structure adéquate pour l'assumer. Or, ce qui reste du niveau du possible pour une grande commune ne l'est plus forcément pour une pe-

tite. Il faudra donc songer à différents types d'accords (groupements, ententes, associations, etc.). Cette réforme des structures constitue l'enjeu politique du dossier.

— **Ces structures pourront-elles être choisies librement par les communes?**

— La forme du regroupement sera laissée au libre choix des communes, pour autant que la qualité des prestations soit assurée pour l'ensemble des citoyens du canton. A cet effet, nous avons prévu des mesures d'accompagnement qui doivent permettre à chaque nouvelle structure intercommunale ou régionale d'assurer des standards minimaux de qualité. Mais on peut aussi imaginer des tâches qui exigent une coordination cantonale et une réalisation communale (par exemple les plans d'affectation). Et répartir des tâches selon deux niveaux de responsabilités: la décision et la production. A ce stade, tout est encore possible.

— **Quelles sont les prochaines étapes? Comment allez-vous définir qui fait quoi?**

— Jusqu'à fin juillet, chaque groupe de travail thématique va analyser les tâches répertoriées. Cette analyse «multicritères» comprend les deux groupes de critères dont je viens de parler.

Ceux relatifs à la décision doivent tenir compte de plusieurs paramètres:

- l'homogénéité de l'offre, c'est-à-dire l'équivalence de la prestation en qualité et en quantité sur l'ensemble du territoire cantonal;
- le besoin de coordination pour la production de la prestation;
- le cercle ou le bassin des bénéficiaires: si une tâche est réalisée par une commune, les

habitants des communes voisines en profitent-ils aussi?

Quant aux critères relatifs à la production, ils intègrent d'une part les coûts unitaires d'une prestation: par exemple, la variation du prix d'un passeport fourni par le canton ou par chaque commune individuellement. D'autre part, la proximité d'accès à la prestation pour l'usager.

Cette méthode de travail est conçue comme une aide à la décision. Ses résultats permettront au comité de pilotage de présenter un rapport de situation et des propositions dès cet automne.

— **La période économiquement difficile que nous traversons est-elle favorable à une réforme du paysage géographique et structurel?**

— C'est un avis personnel: la crise nous aide, dans la mesure où elle maintient une pression qui n'existerait pas en cas de conjoncture plus favorable.

— **Etes-vous confiant dans la réalisation du projet EtaCom?**

— Jusqu'à maintenant, on a compté les billes, dans un esprit de neutralité. Maintenant, il va falloir les répartir, ce qui s'annonce logiquement plus difficile. Et c'est quand ce type de problèmes intervient qu'il faut un appui politique très fort. Le simple constat que l'intérêt pour la démarche augmente à mesure que les travaux avancent me rend néanmoins confiant.

*Propos recueillis par
Jean-François Vuilleumier
et Dominique Guindani*

EtaCom: clarification des tâches et des responsabilités

Partant du constat qu'il n'existe pas une vue d'ensemble du partage des compétences et responsabilités entre l'Etat et les communes, le Grand Conseil vaudois décide en décembre 1996 d'accorder un crédit de 1'280'000 francs au projet EtaCom. Il aura fallu à ses membres 62 séances sur huit mois pour élaborer un inventaire des 418 tâches assumées aujourd'hui conjointement.

Les objectifs du projet

Partie intégrante du processus de modernisation de l'Etat, le projet vise à terme une nouvelle répartition des tâches et une nouvelle péréquation financière en suivant différents buts:

- désenchevêtrer les tâches du canton et des

communes afin de faciliter l'accès de la population aux institutions et à l'administration:

- appliquer le principe de « qui paye commande, qui décide paye »
- atténuer les inégalités fiscales au niveau communal;
- octroyer une plus grande liberté de décision aux communes dans certains domaines;
- réduire les coûts financiers globaux.

Une démarche partenariale

Pour mener à bien ce projet, l'Etat a instauré un processus de travail participatif avec l'Union des communes vaudoises (UCV), active aux niveaux du comité de pilotage et des groupes

thématiques. Il a également mandaté l'Idheap (Institut de hautes études en administration publique) pour conduire et accompagner les différentes étapes de la démarche.

Tout le travail de ces différentes instances consiste à apporter une aide argumentée pour les décisions à venir: le premier train de mesures, soumis au Grand Conseil d'ici cet automne, pourrait toucher prioritairement l'école et les ambulances.

Publications à disposition : rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'état du projet EtaCom, mai 1998. EtaCom Information, no 3 à paraître en juin 1998. Commandes au SIC, tél. 021/316 40 80.

Les décisions de la quinzaine

Dans cette rubrique sont présentées sous forme succincte les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours de la quinzaine écoulée. Elles sont classées par département. Les objets dépendant de la présidence ou relevant des compétences de plusieurs départements sont placés en tête. Les références en italique au bas de chaque résumé indiquent où s'adresser pour obtenir des informations plus complètes.

DEC

Département de l'économie

Le Conseil d'Etat conteste le moratoire fédéral sur les machines à sous

Suite à la promulgation par le Conseil fédéral d'une ordonnance remettant en cause la procédure d'homologation des machines à sous en Suisse, le gouvernement vaudois écrit au président de la Confédération, M. Flavio Cotti. Le Conseil d'Etat conteste l'existence d'une base légale suffisante permettant de prendre une telle mesure, qui instaure un moratoire de fait. Il considère que les projets vaudois, en voie de réalisation à Lausanne et à Yverdon-les-Bains sous l'égide de la Romande des jeux, doivent pouvoir être menés à bien dans les délais prévus.

A.-L. Moullet, cheffe de l'Office cantonal de la police du commerce, Tél. 021/316 46 01

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Réforme des affaires judiciaires: une commission spécialisée

Le Conseil d'Etat proposera au Grand Conseil la création d'une commission spécialisée pour les affaires judiciaires et la réforme de l'organisation judiciaire, ceci probablement en juin prochain. Cette commission aura pour tâche de remodeler les institutions et les procédures. La première étape concerne les mesures législatives et d'organisation, la généralisation des tribunaux de Prud'hommes à l'échelle des arrondissements judiciaires, la création de tribunaux d'arrondissement en lieu et place des tribunaux de district, etc.

Me François de Rougemont, chef du Service justice et législation, 021/ 316 45 40

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Révision LAMal: le Canton insiste sur le contrôle des primes

La Confédération a mis deux textes relatifs à l'assurance maladie en consultation. Il s'agit d'un projet d'arrêté sur les subsides fédéraux, et de la révision partielle de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal). Le Conseil d'Etat a répondu cette semaine en profitant de cette occasion pour réaffirmer certaines revendications vaudoises, notamment dans le contrôle des primes et la fixation des subsides.

Michel Surbeck, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021/ 316 51 45

Aide sociale vaudoise: démarche commune avec la Ville de Lausanne

Le Conseil d'Etat a pris connaissance de nouvelles dépositions faites auprès du Contrôle cantonal des finances, au lendemain de la publication par ce dernier du rapport sur la sécurité liée à l'octroi de l'Aide sociale vaudoise. Ces informations, qui restent à vérifier, mettent en cause le fonctionnement du Service social et du travail de la Ville de Lausanne.

Le syndic de Lausanne Jean-Jacques Schilt conduira les démarches pour faire toute la lumière sur ces nouveaux éléments. Le Conseil d'Etat assumera son devoir de surveillance dans ces investigations par l'intermédiaire de Me Bernard Ziegler. Ces décisions ont fait l'objet d'un communiqué de presse commun au Canton et à la Ville.

Charles-Louis Rochat, chef du DSAS, 021/ 316 50 40

DFIN

Département des finances

Le Conseil d'Etat soutient le projet d'abolir les déductions fiscales des pots-de-vin

Le Conseil d'Etat approuve l'initiative de la commission de l'économie et des redevances du Conseil national visant à abolir les déductions fiscales des pots-de-vin. De telles déductions sont possibles dans le droit actuel, au bénéfice des entreprises qui payent des pots-de-vin dans certains pays où cette pratique est usuelle pour obtenir des contrats. En réponse à la procédure de consultation lancée par la commission fédérale, le gouvernement vaudois souhaite abolir la déduction de pots-de-vin en cas de corruption non seulement de fonctionnaires suisses, mais également de fonctionnaires étrangers. Il serait également d'accord qu'on oblige les autorités fiscales à dénoncer d'office les cas de versements de commissions occultes, dès le moment où une telle obligation s'inscrirait dans l'évolution internationale du droit.

Administration cantonale des impôts, 021/ 316 21 21

Les nouvelles délégations du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a procédé à la désignation de ses représentants dans divers conseils d'administration et autres organismes. Il a également renouvelé les délégations instituées pour certains dossiers transversaux importants.

Ces délégations sont chargées de suivre les dossiers qui appartiennent à leur secteur, et de mener les éventuelles négociations avec les partenaires du Conseil d'Etat. Les décisions finales restent cependant en main du collège gouvernemental. Voici la composition de ces nouvelles délégations (en gras, le nom du président de délégation):

Révision de la constitution: MM. **Ruey**, Favre et Mermoud.

Réfugiés: MM. **Ruey**, Mermoud, Rochat et Favre.

Relations avec l'Ordre judiciaire: MM. **Ruey**, Mermoud et Favre.

Loterie romande: Mme **Maurer**, MM. Mermoud et Favre.

Bureau de construction de l'Université: Mme **Jeanprêtre**, MM. Biéler et Favre.

Affaires universitaires: Mme **Jeanprêtre**, MM. Rochat et Favre.

Expo.01: Mmes **Jeanprêtre** et Maurer, MM. Mermoud et Biéler.

Affaires sanitaires et assurance maladie: MM. **Rochat**, Ruey et Favre.

Affaires de la drogue: MM. **Rochat**, Mermoud et Ruey, Mme Jeanprêtre.

Affaires extérieures: MM. **Ruey** et Favre, Mmes Jeanprêtre et Maurer.

Politique économique et touristique: Mme **Maurer**, MM. Mermoud, Biéler et Favre.

Aménagement du territoire: MM. **Biéler** et Mermoud, Mme Maurer.

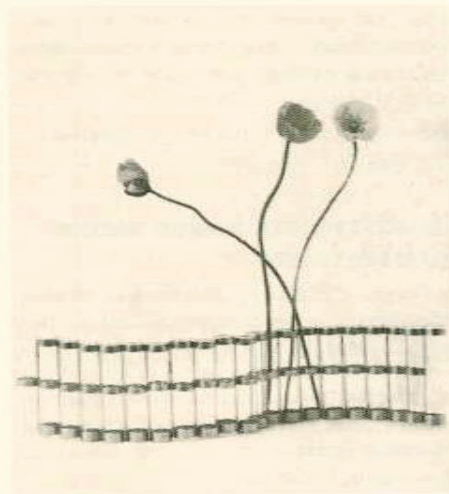
Affaires du personnel: MM. **Favre**, Mermoud et Rochat, Mme Jeanprêtre.

Affaires financières, démarche d'économies et missions: MM. **Favre**, Ruey et Biéler.

Communes et Orgaterr: MM. **Ruey**, Biéler et Favre.

L'art de vivre «design»

Après avoir présenté il y a quelques années la création de chaises contemporaines, le Musée des arts décoratifs de Lausanne revisite les objets et ustensiles domestiques.



Le vase: objet décoratif et utilitaire par excellence que le Musée des arts décoratifs de Lausanne nous invite à découvrir sous toutes ses formes. A gauche: vase «Amazonia» en résine de l'artiste italien G. Pesce (1997). A droite: vase-éprouvettes en verre et métal réalisé par Tsé-Tsé, créatrice française [1992].

De la petite cuillère en plastique à 2 fr. 50 aux channes en argent massif avoisinant les 9'000 francs, il y en a pour tous les goûts et toutes les bourses à l'exposition du Musée des arts décoratifs de Lausanne. Deux idées-clés à la base du concept: casser la hiérarchie des prix et des a priori encore trop présents quand on parle d'objets «design».

Coupes, vases et assiettes en verre de Murano, porcelaine, grès et platine, côtoient allègrement porte-journeaux, cabas et bols à salade en polypropylène recyclable. «Depuis cinq ans, la tendance est au design écologique et bon marché, avec la renaissance du plastique», rappelle Rosemarie Lipunner, directrice du musée. Et c'est bien la force de cette exposition: avoir choisi aussi bien des éditeurs très connus, tels qu'Alessi, Danese, Ikea ou Tupperware, que ceux qui

travaillent en petite série ou de manière confidentielle. Sans oublier les premières œuvres d'étudiants en arts déco. Et de nous offrir une visite étonnante au pays de tous les matériaux et de toutes les formes.

Ô miroir, mon beau miroir...

Depuis les années quatre-vingt, il existe un véritable engouement pour les objets et ustensiles domestiques de la part des designers et du public. De purement fonctionnelle, l'approche à notre environnement intime est devenue plus sensuelle et plus ludique. Un tire-bouchon et une casserole ne sont plus seulement des ustensiles indispensables, mais deviennent des objets d'identification et de représentation sociales à travers lesquels se reflètent nos goûts esthétiques et notre personnalité.

Dominique Guindani

Les nouveaux plaisirs des objets et ustensiles domestiques. Musée des arts décoratifs, Villamont 4, Lausanne, jusqu'au 23 août.

Ouverture: mardi à dimanche de 11h à 18h (fermé les lundis, sauf celui de Pentecôte). Tél. 021/323 07 56 - fax 021/323 07 21.

Conférences

UNIL, BFSH 2 (salle 2106).

Le sexe des études. Quelle place pour les études genre à l'Université?

Lundi 18 mai (12h15): conférence de Marie-Joséphine Dhavernas, philosophe et sociologue, Paris.

Mardi 19 mai (12h15): table ronde animée par différents intervenants.

Clinique psychiatrique universitaire, site de Cery, Prilly. Psychiatrie contemporaine: actualisation d'un héritage. Congrès à l'occasion du 125ème anniversaire de l'Hôpital de Cery. Jeudi 11 et vendredi 12 juin.

Bâtiment administratif de la Pontaise, Lausanne. Violence scolaire et violence raciste. Recherches et actions. Forum organisé par l'AREAS (Association romande d'échange et d'études dans l'action sociale). Mercredi 24 juin, 15h-18h.

Institution de Lavigny. Les collaborations institutionnelles à l'épreuve de la crise. De l'isolement à l'interdépendance. Vendredi 12 juin, 8h-17h.

Musée de l'Elysée, Lausanne. Arno Rafael Minkinen, photographe finlandaise Jeudi 28 mai, 18h30.

Musique

Pianissimo, Lausanne.

Trio Tardin, Harrison, Vautier.

Du vendredi 22 mai au dimanche 24, concert à 21h30.

Trio Glaus, Harrison, Clerc.

Du vendredi 29 mai au dimanche 31 mai, concert à 21h30.

Aula Magna, Yverdon. François-René Duchâble. Récital de piano: Beethoven, Ravel, Liszt.

Mercredi 20 mai, 20h30.

Théâtre

Vidy, chapiteau. Titus Andronicus, de W. Shakespeare. Mise en scène de Valentin Rossier.

Jusqu'au 30 mai (ma 19h; me-sa 20h45).

Boulimie. Top Dogs, d'Urs Widmer. Mise en scène de Martine Jeanneret et Lova Golovtchiner.

Jusqu'au 30 mai (ma 19h; me-sa 20h45).

La Grange, Dorigny. 3ème festival de théâtre universitaire.

Du 19 au 31 mai.